

Interpellation présentée par le député:

M. Eric Stauffer

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Ecoles; prix du "Bonnet d'Âne", qui est le prétendant ?

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Dès la rentrée, la nouvelle structure pour le Primaire est en vigueur. Malgré l'intervention du groupe MCG au Grand-Conseil pour éviter un échelon hiérarchique supplémentaire, nous constatons que la décision de M. Charles Beer, Président du DIP, s'inscrit dans la regrettable tradition des mesures essentiellement structurelles plutôt que pédagogiques, plus politiques qu'efficaces.

La seule conséquence s'avère, au final, l'accroissement de la (sur)charge pondérale administrative au détriment du bien des élèves dont les cours d'appui, tant promis, sont passés à la trappe. Tous les «déchargés de cours» voient ainsi grossir le nombre de commissions-alibis ou de pseudo groupes de recherche; ce qui nous amène à constater que les deniers publics sont (une fois de plus) utilisés de manière totalement inappropriée. En outre, il apparaît que vous n'avez pas dit la vérité à la population, notamment dans la presse du 17 avril 2008, en lui promettant que ces nouvelles directions ne coûteraient rien de plus au budget de l'Etat, et surtout qu'elles relèveraient le niveau et renforceraient les établissements.

Le plus grave est que ce gonflement de la hiérarchie est en proportion inverse des coupes effectuées sur le terrain.

Les enseignants, muselés, ont appris à se taire et devront faire face à une hiérarchie de plus; l'existante étant devenue, avec le temps, aussi hautaine qu'autiste, enorgueillie de ses réflexes autoritaires.

Les besoins réels de l'enseignement ne sont pas pris en considération. Qu'en est-il du souci des jeunes générations actuelles ainsi que des futures ?

Outre cette arrogance à l'égard d'un corps de métier, nous dénonçons la mascarade des processus de recrutement pour ces postes de directeurs. Là, on touche à des problèmes de légitimité et de droit. Vous parlez de 93 postes alors qu'il y en a effectivement 100; les autres ayant été repourvus une année avant en qualité de super-chef dont la mission est de diriger par secteurs les directeurs en question. Parmi ces super-directeurs, il faut compter quelques cadres « sans emploi », jouissant d'un placard doré et un député PDC, dont la nomination par cooptation contrevient absolument à la loi sur le personnel de l'administration cantonale : le poste étant en classe 24, la loi prévoit en effet qu'on ne puisse être député au Grand-Conseil et dans le même temps occuper un poste en classe ... 23.

Il semblerait que depuis le contrôle de la compatibilité de ce député par la commission des droits politique, sa situation a quelque peu changé ! Si tel est le cas, nous demandons formellement que cet élu choisisse son mandat de député ou son poste de cadre supérieur à l'Etat !

Quant aux autres recrutements, force est de constater que parmi les cadres du DIP chargés de recruter les candidats, on compte de nombreuses distorsions par rapport aux principes d'équité édictés dans le cadre d'engagements du personnel à l'Etat. En effet, il est aisé de reconnaître des signataires du Manifeste contre l'Initiative 121 « pour le retour des notes » fomentée par ARLE, visant une école de qualité pour tous, plébiscitée par le peuple à 76 % le 24 septembre 2006, en charge des procédures de recensement (réception de dossiers suite à l'appel d'offres public, entretien (s), etc.).

Nous déplorons ainsi l'esprit stalinien qui a régné dans ces processus visant à nourrir un corporatisme digne d'autres temps. Parallèlement, on remarquera que certains candidats, qui ne répondent pas aux critères d'engagement, ont été pris, alors que d'autres, pour des raisons obscures faciles à détecter, ont été écartés, voire ... mal notés en entretien : les appartenances politiques, au sens large, ont décidé de l'acceptation ou du rejet de l'acte de postulation !

Nous dénonçons absolument ces pratiques et demandons au Conseil d'Etat in corpore de rétablir la justice en la matière.

Car, une fois budgétés, ces postes sont publics et doivent être attribués à des personnes vraiment qualifiées et intéressées par la fonction et le cahier des charges, sans aucune discrimination, et non pour des motifs de copinage en vue de satisfaire l'ambition de quelques arrivistes à la botte du conseiller d'Etat en charge du DIP.

En grossissant les rangs d'une garde prétorienne pour des raisons pré-électorales évidentes, vous privez l'institution scolaire des divers talents.

Au lendemain de la votation populaire du 24 septembre 2006, vous vous étiez pourtant engagés à respecter l'esprit et la lettre de l'Initiative 121 (en dépit de l'échec personnel du conseiller d'Etat en charge du DIP). Or on se demande comment le nouveau règlement, mis en place suite à ce changement dans le cadre scolaire, pourra être appliqué dans ces conditions étant donné que la plupart des directeurs ne sont pas acquis à la cause. Cette nouvelle mouture devait mettre fin à « la rénovation » - balayée par ladite votation - et voilà qu'on se retrouve avec une rénovation bis ! Par ce mode de faire, le gouvernement in corpore, cette fois-ci, s'est moqué de l'expression et de la volonté populaire.

Question :

Que compte faire le Conseil d'Etat pour respecter la votation populaire, c'est-à-dire la volonté du peuple concernant l'instruction publique ?